

Bilan actif

		31/12/2022		
		Brut	Amort. Prov.	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, brevets, licences, marques, ...			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel, ...			
	Autres immobilisations corporelles	4 030	1 049	2 981
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
	Participations	2 500		2 500
	Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	6 530	1 049	5 481
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières			
	En-cours de production			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	CRÉANCES			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres créances	77 238		77 238
	Capital souscrit appelé non versé			
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
	Actions propres			
	Autres titres et instruments de trésorerie	217 989	340	217 649
	DISPONIBILITÉS	100 569		100 569
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	395 796	340	395 455
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		402 326	1 389	400 937

Bilan passif

		31/12/2022
		Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	
	Écarts de réévaluation	
	Écarts d'équivalence	
	RÉSERVES	
	Réserve légale	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées	
	Réserves indisponibles	
	Autres réserves	
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice	240 738
	Subventions d'investissement	
Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	240 739
AUTRES F.P.	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
PROV.	Provisions pour risques	75 779
	Provisions pour charges	
	TOTAL PROVISIONS (II)	75 779
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
	Emprunts et dettes financières diverses	5 780
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 380
	Dettes fiscales et sociales	77 259
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	
Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	84 419
	Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		400 937

certifie
conforme à
l'originale

Signed by:

Felix Leopold

712D95984CCF426...

ox Solutions
Société par actions simplifiée au capital de 1 euros
Siège sociale : 6 rue d'Armaillé, 75017 Paris
909 206 682 R.C.S. Paris

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 23 JUIN 2023

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élevant à 240 738,15 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	240 738,15 euros
A la réserve légale	0,10 euros
Bénéfice distribuable	240 738,05 euros
Dividendes	71 428,57 euros
Au compte « Report à nouveau créditeur »	169 309,48 euros
<hr/> Solde	<hr/> 0,00

Le compte « report à nouveau créditeur » s'élève ainsi à 169 309,48 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 169 309,48 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, reading 'Felix Leupold', written in a cursive style.

Le Président

Felix Leupold